

**MINISTRE DES INFRASTRUCTURES, DE L'EQUIPEMENT  
ET DES LOGEMENTS SOCIAUX****PROJET D'URGENCE SUR LA RESILIENCE URBAINE (PRU)****APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERÊT****I. Contexte du Projet**

**Pays** : République du Burundi  
**Nom du Projet** : Projet d'Urgence sur la Résilience Urbaine au Burundi « PRU »  
**Don** : IDA N° E3520  
**N° du projet** : P177146

1. Le Gouvernement de la République du Burundi a obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) un Don d'un montant équivalent à USD 113 000 000 pour le financement du Projet d'Urgence sur la Résilience Urbaine au Burundi (PRU) dont l'Objectif de développement (ODP) est de Répondre à l'urgence d'inondation, accroître la résilience aux inondations et améliorer la gestion urbaine résilient au changement climatique à Bujumbura.

Le Projet d'Urgence sur la Résilience Urbaine au Burundi (PRU) est mis en œuvre à travers une Unité de Gestion de Projet (UGP) sous la tutelle du Ministère des Infrastructures, de l'Équipement et des Logements Sociaux (MIELS).

Il compte utiliser une partie de ce don pour effectuer les paiements prévus au titre de l'acquisition des petites fournitures, construction de différentes infrastructures, services non consultants liés au fonctionnement de l'Unité de Gestion du Projet et de la mise en œuvre des différentes composantes du projet.

2. Par le présent avis, le Projet d'Urgence sur la Résilience Urbaine au Burundi « PRU » voudrait inviter les fournisseurs potentiels, sociétés ou groupements d'entreprises qui pourraient fournir diverses prestations de services non consultants et/ou diverses fournitures pour son fonctionnement et celles liés à la mise en œuvre des activités prévues dans différentes composantes du projet à manifester leur intérêt pour la constitution d'un registre ou répertoire de fournisseurs à consulter pour ces acquisitions.

Ces acquisitions seront régies par le Règlement de passation des marchés de la Banque mondiale pour les emprunteurs IPF (Règlement de passation des marchés, édition de Juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Août 2018 et Novembre 2020) et par le Manuel des Procédures Administratives, Budgétaires, Financières,

Comptables, Audit et Contrôle du Projet (par Demande de prix, demande de cotations ou par Accord-Cadre pour l'acquisition des fournitures , de la réalisation des travaux et services non consultants .

## **II. Le champ d'action de la demande de manifestations d'intérêt**

Pour être enregistré dans un fichier du Projet PRU comme base des données de consultations éventuelles dans le cadre de la réalisation des marchés, les entreprises, les sociétés ou groupement d'entreprises éligibles et qui le souhaitent peuvent exprimer leur intérêt en fonction de son domaine d'activité sur un ou plusieurs lots tel que requis selon les domaines d'activités qui suivent :

- **Lot 1. Fournitures des équipements et engins dans le domaine des BTP et /ou de l'hydraulique ;**
- **Lot 2. Le domaine de l'exécution des travaux de pavage des routes ;**
- **Lot 3 : Construction des centrales électriques photovoltaïques ;**
- **Lot 4. Le domaine de construction des infrastructures de drainage, hydraulique ou d'aménagement des ravins.**

## **III. Critères de qualification**

L'aptitude des entreprises, des fournisseurs à mettre dans la base des données et dans les règles de l'art sera évaluée sur base de la satisfaction aux critères d'éligibilité, de capacité économique et financière et de capacité technique.

### **A. Critères d'éligibilité**

L'entreprise, le fournisseur aura à fournir **en fonction du lot constituant son domaine d'activité** les documents dont le Sommaire indique les détails suivants :

1	Nom du fournisseur, de l'entreprise ou de la société	
2	Adresse physique	
3	Adresse postale et électronique (E-mail)	
4	Nom de la personne de contact	
5	Ville	
6	Téléphone de bureau (si disponible)	
7	Téléphone mobile	
8	Site Web (facultatif)	
9	Catégorie de produits/services- Lot N°	
10	Numéro du Registre de commerce	
11	Certificat d'identification fiscale	

- Attestation de non faillite valide et datant de moins de trois mois ;
- Documents prouvant la non redevabilité du soumissionnaire aux impôts, taxes ;
- Documents prouvant la non redevabilité du soumissionnaire aux cotisations sociales ;
- Copie certifiée conforme des statuts de la société, NIF, RC, affiliation à l'INSS ;

- Et tout autres document jugé nécessaire par l'entreprise, la société ou le fournisseur.

### **B. Critères de capacité économique et financière**

L'entreprise, le fournisseur ou la société aura à fournir les documents suivants :

- Preuves de constitution en société ou du statut légal de travail avec les banques comme les lignes de crédits et tout autre document bancaire ;
- Les rapports des états financiers durant les cinq dernières années ;
- Le chiffre d'affaires relatif à des services similaires réalisés au cours des trois derniers exercices avec preuve (Lettre de marché, copie de contrat, bilan...) ;
- Déclaration bancaire dûment remplie et signée attestant la capacité financière d'une entreprise, fournisseur ou société, à exécuter un marché ;
- Tout autre document jugé nécessaire par l'entreprise, la société ou le fournisseur.

### **B. Critères de capacité technique**

L'entreprise, le fournisseur ou la société aura à fournir l'ensemble des documents suivants utiles pour prouver sa capacité technique :

- Description de la Société, ses activités, ses ressources et ses partenaires (réseau) au Burundi ;
- Références techniques, preuves à l'appui de Réalisation des missions similaires en fonction du lot auquel on s'intéresse comme domaine d'activité (attestation de services rendu et contrats) ayant donné lieu à un rapport. Au minimum les informations suivantes seront fournies : Objet de la Maîtrise d'œuvre ; localisation géographique précise ; montant de la prestation ; noms des personnes affectées à la réalisation du travail ; dates et durées d'exécution et une description sommaire ;
- Liste des clients les plus importants incluant le nom de la personne de contact, son titre, adresse mail, la durée et le montant de chaque contrat ;
- CVs du personnel clé avec expérience d'au moins trois ans dans leur domaine de spécialisation ;
- Les sociétés représentant les fabricants ou sociétés mères devront fournir les autorisations du fabricant ;
- Et tout autre document jugé nécessaire par l'entreprise, la société ou le fournisseur.

## **IV. Eléments constitutifs du dossier :**

Les candidatures seront constituées d'un courrier de manifestation d'intérêt comportant le nom du bureau et faisant figurer explicitement l'intitulé du présent avis de manifestation d'intérêt ainsi que les autres documents requis, cités au point III permettant de vérifier la qualification du candidat.

La Lettre de motivation indiquant le numéro du ou des lots pour lequel/lesquels l'entreprise, la société ou le fournisseur s'estime être intéressé. Il est nécessaire d'y joindre des brochures, dépliants, et tous les autres articles publicitaires, le cas échéant pour plus de visibilité de l'entité.

## **V. Le dépôt des manifestation d'intérêt**

Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 28/08/2025 à 16 heures (heure locale).

**À l'attention de : Monsieur le Coordonnateur de l'UGP- PRT & PRU  
Bujumbura, 101 Avenue MUMIRWA, Quartier Zeimet**

**E-mail : [info@prt.bi](mailto:info@prt.bi) avec copie**

**à [rmpawenayo@prt.bi](mailto:rmpawenayo@prt.bi) et [tbahori@pru.bi](mailto:tbahori@pru.bi)**

**N.B La sélection d'une société, d'un fournisseur ou d'une entreprise sur la liste restreinte constituant de la base des données servira dans le cadre de la passation des marchés sous forme de demande des cotations ou de consultations éventuelles.**

Les sociétés, les fournisseurs ou les entreprises retenues seront maintenus dans la base de données pour une période minimale durant la vie du projet.